

CIPAN « FAUNE »

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Les CIPAN permettent de maintenir en période d'interculture longue (entre la moisson et l'implantation d'une culture de printemps), un couvert capable de piéger l'azote, de limiter l'érosion des sols, d'offrir une source de pollen aux insectes et d'assurer un abri et l'alimentation à l'ensemble de la faune sauvage.

La Fédération Départementale des Chasseurs propose des tarifs préférentiels pour l'achat des semences aux agriculteurs signant un contrat avec la société de chasse locale et s'engageant à maintenir les CIPAN du 1^{er} septembre au 15 novembre. Cette période de couverture des sols répond aux exigences de la BCAA 6 et du Programme d'Actions Régional en zone vulnérable.

ITINERAIRE TECHNIQUE

LE SEMIS

- Le semis doit être réalisé **avant le 1^{er} septembre**.
- Un semis précoce est indispensable pour le bon développement du couvert, notamment des légumineuses.
- 2 possibilités pour l'implantation :
 - soit le semis est réalisé en direct, dès que la moisson est terminée ;
 - soit un faux semis est réalisé grâce à un premier déchaumage permettant la levée des repousses et des adventices et à un deuxième passage (déchaumage combiné avec le semis) qui détruira les repousses et les adventices et plantera le couvert.

LA DESTRUCTION

- La destruction mécanique sur la parcelle n'est autorisée qu'à partir du 15 novembre pour assurer le bon développement des mélanges semés jusqu'à maturité.
- La destruction chimique du couvert est interdite, sauf cas particuliers.

PERIMETRE D'IMPLANTATION

La Fédération a défini un périmètre d'implantation basé sur la zone vulnérable et les outils de gestion mis en place dans le département en faveur du petit gibier notamment.

La cartographie du périmètre est présentée à la fin de ce document.

MELANGES PROPOSES

Cinq mélanges sont désormais référencés dans le Puy de Dôme pour l'opération CIPAN-FAUNE et ont été travaillés avec notre semencier partenaire « SAS ASTERIA ».
Deux mélanges « bio » sont également proposés.

MELANGES « GRANDE LIMAGNE »

Mélanges CIPAN Certifiés 10kg/ha	Prix FDC63/ha TTC
<u>Mélange 1</u> : 10 kg soit 1 dose pour 1ha : Vesce de printemps 3.5 kg - Avoine de printemps 4 kg - Moutarde blanche 2.5 kg	9.17 €
Mélanges CIPAN Certifiés 15kg/ha	
<u>Mélange 1</u> : 15 kg soit 1 dose pour 1ha : Vesce de printemps 5.5 kg - Avoine de printemps 6,5 kg - Moutarde blanche 3 kg	12.30 €
<u>Mélange 2</u> : 15 kg soit 1 dose pour 1ha : Phacélie 1,5 kg - Radis Fourrager 1 kg - Radis chinois 2,5kg - Pois de printemps 10 kg	16.98 €
<u>Mélange 3</u> : 15 kg soit 1 dose pour 1ha : Trèfle incarnat 3 kg - Pois de printemps 6 kg - Sarrasin nc 6 kg	11.73 €

MELANGES « COMBRAILLES »

Mélanges CIPAN Certifiés 15kg/ha	Prix FDC63/ha TTC
<u>Mélange 1</u> : 15 kg soit 1 dose pour 1ha : Avoine de printemps 5 kg - Vesce de printemps 5 kg - Trèfle incarnat 5 kg	13.81 €
<u>Mélange 2</u> : 15 kg soit 1 dose pour 1ha : Sainfoin 7 kg - Radis fourrager 3,5 kg - Trèfle incarnat 4,5 kg	18.17 €

MELANGES « BIO »

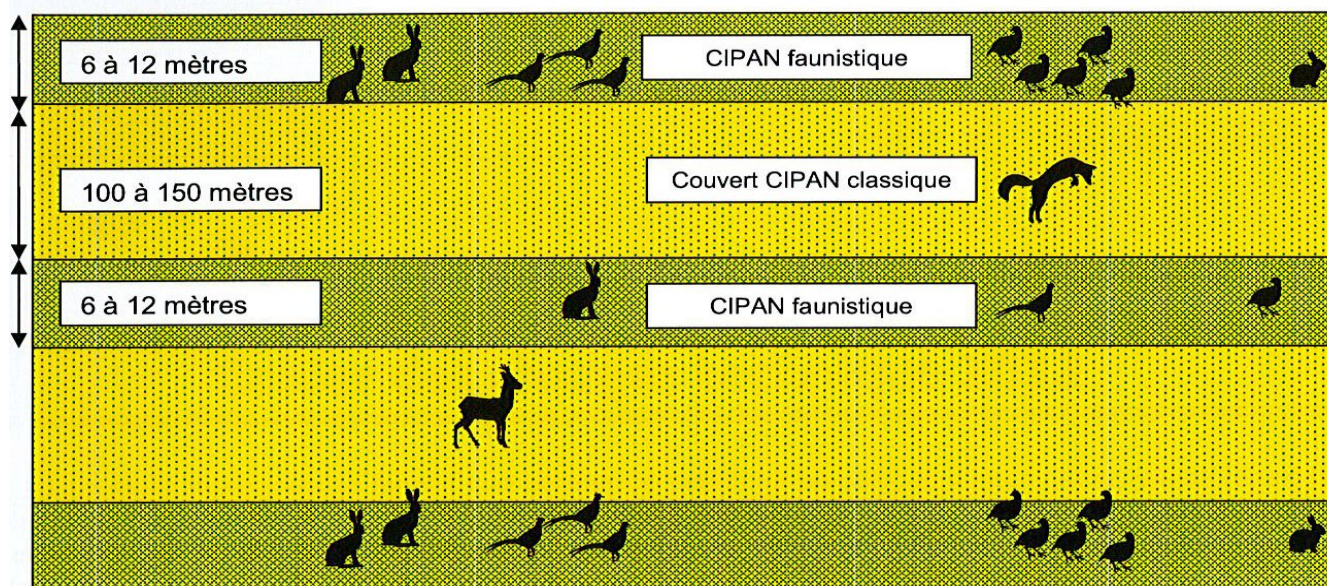
Mélanges CIPAN BIO (espèces pures)	Prix FDC63/ha TTC
<u>Mélange 1</u> : Phacélie BIO en sac de 10kg- Radis fourrager BIO en sac de 25kg- Pois de printemps BIO en sac de 25kg	104.06 €
<u>Mélange 2</u> : Trèfle incarnat BIO en sac de 10kg- Sarrasin BIO en sac de 25kg- Pois de printemps BIO en sac de 25kg	96.25 €

Fédération Départementale des Chasseurs du Puy de Dôme (FDC63)
site de Marmilhat - 26, rue Aimé Rudel - BP97 - 63370 LEMPDES
Tél : 04.73.74.63.50 - e-mail: fdc63@chasseurdefrance.com

Pour plus d'informations sur les CIPAN-FAUNE, vous pouvez contacter :

- Pascal CREGU technicien de la Fédération au 06.07.18.85.69 ou par mail : pascal.cregu@chasse63.com ;
Site : www.fdc63.chasseauvergnerhonealpes.com
- Frédéric MOIGNY conseiller de la CDA63 au 04.73.44.45.46 ou par mail : f.moigny@puy-de-dome.chambagri.fr
Site : www.puydedome.chambre-agriculture.fr

Exemple possible pour l'implantation de CIPAN FAUNE



Pour faciliter son implantation et optimiser son intérêt pour la faune, la culture intermédiaire CIPAN FAUNE peut être implantée en périphérie de la parcelle, sous la forme de bandes de 6 à 12 mètres de large maximum en fonction du semoir (2 à 3 largeurs de semoir).

L'agriculteur est libre d'implanter le couvert CIPAN CLASSIQUE de son choix sur le reste de la parcelle.

Dans la mesure du possible, ces bandes de cultures intermédiaires agronomiques et faunistique sont réparties sur l'ensemble des parcelles en interculture destinées à être ensemencées au printemps.

